

FRE-NEWS

Bulletin d'actualité énergétique de la Fédération romande pour l'énergie (FRE)

N° 57 – le 13 janvier 2009

* * *

L'exception nucléaire française se confirme

Régions et villages se battent pour accueillir des installations

Des régions en lutte pour obtenir l'attribution du deuxième réacteur de troisième génération EPR, des dizaines de villages prêts à accueillir un centre de stockage de déchets radioactifs: la France, contre vents et marées, reste un pays d'exception dans le monde de l'atome.

En concurrence avec le site de Chooz pour abriter le deuxième réacteur EPR, la centrale de Penly, mise en service en 1984, est soutenue par l'état-major politique de Haute-Normandie. Coiffée sur le poteau en 2004 par Flamanville (Manche), lors du choix du premier réacteur nucléaire de troisième génération EPR, la région dieppoise entend bien prendre sa revanche en proposant une nouvelle fois sa candidature.

A l'instar des élus de la majorité départementale des Ardennes, soutenue par le député socialiste Philippe Vuilque et par Michèle Marquet, maire de Chooz, les politiciens normands voient dans l'accueil de cet ouvrage des retombées importantes, notamment en termes d'emplois et de taxe professionnelle. L'union sacrée réalisée en Haute-Normandie, où le maire communiste de Dieppe, Sébastien Jumel, a donné son feu vert à une extension de Penly, s'est faite lors d'une rencontre, le 2 décembre dernier, avec le ministre Jean-Louis Borlo. La délégation régionale était emmenée par l'influent maire du Havre et ancien ministre Antoine Rufenacht.

L'équivalent de la consommation suisse

Classée parmi les premières régions productrices d'énergie et d'électricité (12% de l'énergie nationale), la Haute-Normandie possède des réacteurs à Penly et Palluel, ce site étant équipé pour en recevoir quatre, en plus d'une centrale thermique au Havre. Installée en bord de mer, Penly a comme Chooz l'avantage de disposer de terrains fonciers où elle espère porter sa capacité de production de 2600 à 5200 mégawatts, de quoi couvrir pratiquement l'équivalent de la consommation suisse.

La décision de Nicolas Sarkozy sur le renouvellement du parc nucléaire français sera prise dans les prochaines semaines. A Dieppe tout comme à Chooz, on paraît très confiant. En Normandie, beaucoup d'observateurs n'ont pas oublié les remarques positives faites sur le sujet par le Président de la République il y a deux ans en faveur de Penly.

Les choses bougent aussi dans le domaine sensible des déchets radioactifs. «Pas de scoop!», a prévenu, la semaine passée, la directrice générale de l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs (Andra), Marie-Claude Dupuis, à la centaine d'invités venus écouter les vœux de l'Agence, présentés au centre de stockage de Soulaïnes-Dhuys. On ne sait donc pas officiellement, aujourd'hui, quelles sont les communes qui, en 2008, ont posé leur candidature pour accueillir des missions de

prospection sur leur territoire en vue de l'implantation d'un nouveau centre de stockage de produits faiblement radioactifs à vie longue - nom de code: FAVL.

Candidats pour déchets

«Nous avons remis un rapport à M. Borloo - décidément très sollicité - le jour de Noël», a confirmé Marie-Claude Dupuis. Parmi les critères déterminants figurent notamment les qualités géologiques des sols et la situation en surface (zones inondables, appellations d'origine contrôlée, parcs régionaux). «La décision est attendue pour le début d'année», espère la directrice générale. D'autant que le calendrier est serré, puisque l'Andra prévoit de mener ses premières études de prospection sur les cinq ou six communes retenues dès le second semestre 2009.

L'Andra a reçu plusieurs dizaines de candidatures, dont plus d'un quart du département de l'Aube. Pour Marie-Claude Dupuis, 2008 a été une année extraordinaire. «Notre seule préoccupation est de trouver des solutions de gestions sûres», précise-t-elle. L'agence est en plein développement, avec quatre cents employés, qui auront notamment pour mission de conduire les futurs travaux de prospection.

* * *

Mesures contraignantes à Marburg

Solaire obligatoire

La ville de Marburg est devenue la première ville allemande à adopter une réglementation exigeant l'installation de panneaux solaires dans les bâtiments nouveaux ou en cours de rénovation, dès ce début d'année.

Les habitants de Marburg seront désormais obligés de se doter de panneaux solaires, sous peine d'amende. Les mesures, approuvées par le conseil municipal dominé par une coalition de Verts, de sociaux-démocrates et de l'extrême gauche Die Linken, sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre dernier.

Elles exigent notamment que toute nouvelle maison construite dans cette ancienne cité médiévale de 79'000 habitants devra être dotée d'installations solaires thermiques à raison d'un mètre carré de panneaux pour 20 mètres carrés de surface construite.

Par ailleurs, tout édifice qui subira des travaux d'agrandissement ou des modifications devra également être équipé de panneaux solaires dans le cadre du système de chauffage. Il reviendra aux propriétaires d'assumer ce nouvel investissement. En cas de refus, les contrevenants seront passibles d'amendes d'au moins 1000 euros.

Cette décision intervient alors que l'Allemagne vient de se doter d'un arsenal législatif en matière de lutte contre le réchauffement climatique qui impose, entre autres, un seuil de 14% de la part des énergies renouvelables dans le chauffage des maisons construites après le 31 décembre 2008.

* * *

En bref

Le gouvernement slovaque a décidé en raison de la crise gazière d'enclencher le processus technique pour relancer la seconde tranche de la centrale nucléaire V1 à Jaslovske Bohunice (ouest), récemment arrêtée sur ordre de la Commission européenne. Celle-ci avait subordonné l'adhésion de la Slovaquie à la mise hors service de cet ouvrage de conception soviétique.

Les questions que vous nous posez

Pourra-t-on compter sur l'étranger ?

«*Pourquoi, au lieu de relancer la controverse en projetant de nouvelles centrales nucléaires, la Suisse ne pourrait-elle pas assurer son approvisionnement futur en continuant d'importer l'électricité manquante?*» nous demande un membre de notre association.

La Suisse couvre aujourd'hui de justesse ses besoins grâce à des droits de tirage sur des centrales nucléaires françaises. Ces droits arriveront à échéance à partir de 2012. Ils auront peu de chance d'être renouvelés à cause des nouvelles règles de concurrence de l'Union européenne, qui exigent la mise aux enchères de toute exportation de courant.

Les échanges d'électricité entre pays européens sont rendus difficiles par des goulets d'étranglement sur les réseaux de transport. Le réseau européen manque de lignes sur grandes distances. Moins de 5% de l'énergie produite en Europe traversent les frontières.

Certains milieux ont sur cette question une attitude totalement incohérente: ils proposent d'une part que la Suisse remplace ses centrales nucléaires par des éoliennes implantées en mer du Nord, tout en s'opposant systématiquement à de nouveaux projets de lignes de transport.

Nos voisins européens commencent eux aussi à manquer de courant. Dès qu'il fait très chaud ou très froid, même la France, grande pourvoyeuse de kilowattheures sur le marché européen, doit remettre en marche de vieilles centrales à mazout ou à charbon pour pouvoir honorer ses contrats étrangers.

Conclusion: c'est bien en Suisse qu'il faudra construire de nouvelles unités de production.

Adressez vos questions et commentaires à info@frenergie.ch

Nos informations sont développées sur le site www.frenergie.ch

Rédaction: Jean-Pierre Bommer

Sources: FRE, *Energine*, *Le Monde*, *Der Spiegel*